

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 4 mai 2020 par Messenger.

Sont présents à cette visioconférence par Messenger:

Alain St-Pierre, maire

Mélanie Vogt, conseillère

Diane Kirouac, conseillère

Dominique Poulin, conseiller

Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Nicolas Labbé, conseiller

Alexandre Bergeron, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par Messenger Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souligne que la séance est tenue en huis clos par Messenger à cause du COVID-19. Que pour se conformer à l'arrêté ministériel émis le 26 avril dernier, la séance du conseil sera enregistrée et l'audio sera disponible le 5 mai prochain à la Municipalité. Il demande à tous et chacun de prendre ses responsabilités dans le contexte actuel et de suivre les consignes du gouvernement afin de passer à travers cette crise et surtout de respecter les directives « rester chez-vous » et « garder vos distances ». Il souhaite une bonne fête à toutes les mamans et une très belle journée.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 6 avril 2020 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 6 avril au 4 mai 2020 et du journal des salaires d'avril 2020 ;
4. Adoption du règlement 2020-02 modifiant l'article 10, taux d'intérêt, du règlement 2019-05, concernant le taux d'intérêt sur la tarification 2020 ;
5. Appui financier - École Amédée Boisvert 50\$;
6. Résolution - adoption du rapport annuel 2019 PMO ;
7. Suivi de dossier ; Jardin auto-fertile, Prix jeunesse ;
8. Affaires nouvelles ;
9. Levée de la séance du 4 mai 2020.

N.B. EXCEPTIONNELLEMENT, LE CONSEIL VA SIÉGER À HUIS CLOS, QUE LE PUBLIC NE SERA PAS ADMIS AU COURS DES PROCHAINES SÉANCES ET QUE LES CITOYENS QUI LE DÉSIRENT SONT INVITÉS À POSER LEURS QUESTIONS PAR COURRIEL À : directiongenerale@munstalbert.ca

2020-58 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller :

Que l'ordre du jour du 4 mai 2020 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-59 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2020

Proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller :

Que le procès-verbal du 6 avril 2020 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2020-60 Approbation des comptes du 6 avril au 4 mai 2020

ATTENDU QUE le journal des salaires du mois de mars et la liste des chèques ont été présentés et qu'une copie a été remise à chacun des conseillers par envoi électronique;

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller:

Et, il est résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer, le tout tel que présenté au journal des déboursés, d'autoriser la directrice-générale et secrétaire-trésorière à payer lesdits comptes :

Registre des chèques # 2501 # 2524 au montant de 112 362.96\$,
Registre des prélèvements #109 à #116 au montant de 7 537.11\$,
Totalisant des dépenses pour le mois de mars de 119 900.07\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 4 mai 2020.

Suzanne Crête
Directrice-générale/Secrétaire-Trésorière

2020-61 Adoption du règlement 2020-02 modifiant l'article 10, taux d'intérêt du règlement de taxation 2020 du règlement 2019-05

**Province de Québec
Municipalité Régionale de comté d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Règlement numéro 2020-02

Modification de l'article 10 Taux d'intérêt pour l'année 2020

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné ainsi que la présentation du règlement 2020-02 à la séance du conseil tenue le 6 avril 2020;

À ces causes, il est proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Albert ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Taux d'intérêt

Les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 2019-05 sont suspendus et sont fixés à « 0% » jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le conseil soit jusqu'au 30 juin 2020.

En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par l'article 2 du présent règlement

Que tous les versements de taxes sont décalés de 2 mois.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Dans l'avenir, les taux d'intérêt et pénalité pourront être modifiés, si nécessaire, par résolution sans nécessiter de modifier le règlement à toutes les fois.

Article 3

En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension prévue par l'article 2 du présent règlement sera renouvelée pour une période équivalente ou tout autre date que pourrait fixer le conseil par résolution.

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement à effet exceptionnellement (COVID-19) depuis le 25 mars 2020.

Adopté à Saint-Albert, le 25 mars 2020.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale et
Secrétaire-Trésorière

AVIS DE MOTION : 6 avril 2020

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT : 25 mars 2020

ADOPTION : 4 mai 2020

ENTRÉE EN VIGUEUR : 5 mai 2020

CERTIFICAT de PUBLICATION

Je, Suzanne Crête, soussignée, résidente de St-Norbert d'Arthabaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 et 16 heures de l'après-midi, le 5 mai 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5 mai 2020.

Signé _____

Copie certifiée conforme, ce 5 mai 2020

Suzanne Crête
Directrice générale/secrétaire-trésorière

2020-62 Commandite 2020 École Amédée Boisvert

Attendu que l'École Amédée-Boisvert comme à chaque année demande une commandite de 50\$ pour l'agenda des élèves afin de l'offrir à peu de frais aux élèves de l'école;

Il est proposé par Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que le conseil autorise un montant de 50\$ pour l'agenda des élèves de l'École Amédée-Boisvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-63 Adoption du rapport d'activités 2019 présenté au ministère de la sécurité publique

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

CONSIDÉRANT l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* qui prescrit à toute autorité locale et régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Nicolas Labbé, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Albert adopte le rapport d'activités pour l'année 2019 présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

2020-64 Prix Jeunesse 2020

Attendu que la MRC d'Arthabaska à chaque année souligne l'implication des jeunes par le Prix jeunesse;

Attendu que chaque municipalité doit présenter un candidat;

Attendu que la municipalité de Saint-Albert a demandé au Partenaire 12-18 de nous proposer un jeune qui s'est démarqué dans la dernière année par son implication;

Il est proposé par Monsieur Nicolas Labbé, conseiller

De présenter la candidature de Mademoiselle Mélissa Béliveau pour le Prix Jeunesse 2020 de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-65 Ouverture du Jardin écologique

Attendu que le conseil se questionne sur l'ouverture du jardin écologique;

Attendu que le conseil croit qu'il est pertinent de faire la plantation des légumes dans le jardin pour le bien de la population;

Attendu que nous nous devons de respecter la distanciation, pour le moment, il est interdit d'utiliser la balançoire et elle demeure non accessible pour les gens;

Attendu que le conseil demande d'y installer des pancartes de respecter le 2 mètres de distance pour la sécurité des gens;

Il est proposé par Monsieur Jean-Philippe Bibeau, conseiller

Et résolu de prendre les mesures pour mettre en marche l'ouverture du jardin écologique.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2020-66 Levée de la séance du 4 mai 2020

Proposé par Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller :

Que la séance du 4 mai 2020 soit levée à 16h40.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale/
secrétaire-trésorière

Je, Alain St-Pierre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 4 mai 2020

Alain St-Pierre, maire